



Conseil de l'AAC – Points saillants de la réunion du Conseil de décembre 2020 (non officiel)

Points saillants de la réunion du Conseil du mercredi, 16 décembre 2020. Le texte complet de toutes les motions est publié dans On Course.

Le Conseil de l'AAC tient à remercier le juge suivant qui a annoncé qu'il prenait sa retraite :

- Case Laan, C.-B.

Case a jugé pour l'AAC pendant presque 30 ans et a souvent jugé des championnats régionaux et nationaux. Nous le remercions pour ses années de service envers le sport de l'agilité au Canada et nous lui souhaitons une retraite agréable.

Les membres suivants du Conseil quittent leur fonction :

- Tracey Mallinson, C.-B./YK
- Anik Vermette, QC
- Susan Byers, AB/O

Merci pour tout le travail accompli au sein du Conseil pendant votre mandat.

1. Le Conseil a approuvé l'adhésion de **neuf nouveaux membres** provenant de sept régions.
2. Le Conseil a approuvé le versement d'honoraires à Brian Cooper pour le remercier du travail accompli, à savoir créer et maintenir des formulaires sur le site Web de l'AAC. Brian a pris sa retraite à la fin de l'année.
3. Le Conseil a nommé de nouveaux membres des régions N.-É./T.-N, ON-O, C.-B.-IV et C.-B. cont. pour siéger sur le comité permanent consultatif des juges (CPCJ).
4. Le Conseil a prolongé jusqu'au 30 juin 2021 les dispositions de son Énoncé de position relatif à la COVID-19. Vous trouverez la plus récente version sur le site Web de l'AAC.
5. Le Conseil a accepté la recommandation du CPCJ visant à **ABROGER** la motion 200214 interdisant les enchaînements d'un obstacle à zones de contact à un tunnel, ce dernier se trouvant sous l'obstacle à zones.

6. Le Conseil a accepté la recommandation du comité permanent sur les règlements visant à modifier la formulation de l'article 3.10 des règlements sur le relais, tableau 3.10B - Fautes uniques au relais - comme suit. Ces modifications entrent en vigueur immédiatement.

« Le conducteur B ne peut pas mettre la laisse, toucher ou porter son chien pour se rendre au premier obstacle de son côté du parcours une fois que les quatre pattes du chien sont hors de la boîte. Si le conducteur B ne respecte pas ce règlement, les fautes suivantes seront imputées :

- *5 fautes chaque fois que le conducteur B touche son chien; ou*
- *Élimination pour mettre la laisse ou porter son chien hors de la boîte B. »*

7. Le Conseil a approuvé la demande de Peck Meadow Dog Sport Field visant la tenue d'une clinique pour juges tous niveaux du 22 au 24 mai 2021 à Dartmouth, N-É. La clinique sera régie par les mesures sanitaires applicables en raison de la COVID à ce moment. L'hôte ne sera pas pénalisé s'il doit annuler en raison des restrictions.
8. Le Conseil a approuvé la demande de Muskoka Agility Dogs et K9 Klubhouse d'être les hôtes du championnat régional de la région Ontario Est à Huntsville, Ontario, du 16 au 18 juillet 2021.
9. Le Conseil a tenu une réunion extraordinaire le 30 décembre 2020 lors de laquelle il a approuvé la recommandation du comité permanent sur les règlements. Cette modification, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021, permettra aux chiens considérés comme étant de **grandes races** qui répondent aux critères (race, ratio taille-poids) et dont la taille fait qu'ils sautent 24 po en Régulier, de sauter une **ou deux** hauteurs de saut plus bas que celle désignée en fonction de leur taille lorsqu'il sont inscrits en catégorie Spécial. Tous les détails seront publiés dans une mise à jour du livre des règlements. Le comité permanent sur les règlements discute présentement d'une exemption pour des races/types de corps dans l'ensemble des hauteurs de saut de l'AAC.